



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU CLUB DE TAROT « Prenez Garde au Chien ».** **Compte Rendu**

L'Assemblée Générale du club de Tarot de Chelles « Prenez Garde Au Chien », s'est déroulée le samedi 12 juin 2021 dans la salle du club Fontaine, avenue Liaubon à Chelles, salle qui nous est désormais attribuée pour nos joueries.

Cette réunion regroupait les deux saisons 2019-2020 et 2020-2021 puisque nous n'avions pu assurer le déroulement de l'AG de 2019-2020 compte tenu des restrictions sanitaires.

✓ **Exercice 2019-2020**

Membres du bureau présents :

<i>M. Daniel ARNOULD</i>	<i>- Président</i>
<i>Mme Claude BERGAGNA</i>	<i>- Trésorière adjointe</i>
<i>Mme Liliane JARVIS</i>	<i>- Vice-présidente</i>
<i>M. Philippe LAIGLEHOUX</i>	<i>- Membre du bureau</i>
<i>M. Guy TEXIER</i>	<i>- Trésorier</i>

Membres du bureau absents excusés :

<i>M. Patrick JUGI</i>	<i>- Membre du bureau</i>
<i>Mme Blandine LAVIALLE</i>	<i>- Membre du bureau</i>
<i>M. Philippe SHIGO</i>	<i>- Secrétaire</i>
<i>Mme Mary-Josée TISSERAND</i>	<i>- Membre du bureau</i>

Membre démissionnaire :

<i>M. Guy TEXIER</i>	<i>- Trésorier</i>
----------------------	--------------------

Membres présents ou représentés (selon liste d'émargement) :

- 21 personnes
- 21 procurations

soit un total de 42 sur 58 membres faisant partie de l'association « Prenez Garde au Chien » pour l'année 2019-2020.

✓ **Exercice 2020-2021**

Membres du bureau présents :

<i>M. Daniel ARNOULD</i>	<i>- Président</i>
<i>Mme Claude BERGAGNA</i>	<i>- Trésorière adjointe</i>
<i>Mme Liliane JARVIS</i>	<i>- Vice-présidente</i>
<i>M. Philippe LAIGLEHOUX</i>	<i>- Membre du bureau</i>

Membres du bureau absents excusés :

<i>M. Patrick JUGI</i>	<i>- Membre du bureau</i>
<i>Mme Blandine LAVIALLE</i>	<i>- Membre du bureau</i>
<i>M. Philippe SHIGO</i>	<i>- Secrétaire</i>
<i>Mme Mary-Josée TISSERAND</i>	<i>- Membre du bureau</i>



Membres présents ou représentés (selon liste d'émargement) :

- 15 personnes
- 15 procurations

soit un total de 30 sur 34 membres faisant partie de l'association « Prenez Garde au Chien » pour l'année 2020-2021.

En conséquence, le quorum étant atteint, la réunion peut débuter aux alentours de 14h 30mn.

Le président de l'association M. Arnould prend la parole et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale, ce qui a permis de se retrouver après tant de mois sans activité.

En l'absence du secrétaire M. Shigo, Mme Jarvis, vice-présidente du club est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte et se déroule de la manière suivante :

1°) Rapport d'activité.

Le président rappelle les directives de la mairie concernant l'occupation de la salle (jauge) ainsi que le fait de respecter les règles sanitaires (gel et port du masque), renouvellement de l'air dans les locaux et interdiction de se restaurer dans la salle et d'y organiser un pot ou un goûter ou un repas. Il précise que pour l'instant nous disposons de la salle Fontaine qui nous a été attribuée en remplacement de l'école du Docteur Roux, et actuellement nous pouvons l'occuper le samedi et le dimanche après-midi. Une demande a été faite pour pouvoir en disposer une après-midi dans la semaine mais sans réponse favorable à ce jour.

Nous détenons 3 badges nominatifs permettant l'accès à cette salle ainsi qu'au parking.

Ensuite le président félicite une équipe championne de France en quadrette D2 le 16 février 2020 et la participation au championnat en triplète D2 qui s'est déroulé à Vichy le 24 octobre 2020.

Ces résultats sont très encourageants surtout si l'on regarde le classement national qui vient d'être diffusé par la FFT, nous avons désormais dans le club 6 personnes en 1ère série et 8 en 2^{ème} série.

Le président met l'accent sur le fait qu'un problème semble se poser pour les personnes qui prennent leur licence et adhésion chez nous et qui ne comprennent pas pourquoi aucune participation à l'inscription (10€) ou aucune indemnité de déplacement ne leur est attribuée pour les déplacements aux championnats. Il rappelle qu'un certain nombre de participations aux joueries du club est nécessaire pour pouvoir bénéficier de cet avantage. Il ne s'agit en aucun cas de favoriser tel ou tel joueur mais plutôt de récompenser les personnes qui participent de plus près à l'activité du club en y apportant leur contribution à chaque présence.

Le président souligne le fait que nous sommes restés en inactivité durant presque un an sauf quelques joueries qui ont eu lieu les mois de septembre et octobre 2020 juste avant les mesures gouvernementales interdisant tout rassemblement.

La Fédération a décidé, malgré la contestation et les critiques de certains comités, d'augmenter le prix des licences pour l'année à venir, à savoir :

- la licence 1^{ère} série passe de 30€ à 40€
- la licence 2^{ème} série passe de 25€ à 30€
- la licence 3^{ème} série passe de 20€ à 25€
- la licence 4^{ème} série passe de 12€ à 15€



Toutefois pour les joueurs qui ont été solidaires en prenant leur licence 2020-2021, ils pourront obtenir une inscription gratuite sur un open national de leur choix (hormis les grands libres), cadeau (d'une valeur de 15€) qui pourra être utilisé sur la saison 2021-2022 ou 2022-2023 sur présentation de la licence 2020-2021.

Il s'agit des tarifs de la FFT, sachant que les tarifs de notre comité seront fixés lors de la prochaine AG du comité qui est planifiée pour le samedi 19 juin 2021.

2°) Rapport moral.

Le président s'attriste du décès de Pierrette Merle, joueuse passionnée et compagne d'un membre du club, et il regrette de n'avoir pas pu lui rendre un dernier hommage. Le club a tenu à témoigner sa sympathie à son égard en faisant livrer des fleurs sur le lieu de la cérémonie.

Le président déplore l'attitude d'un membre du bureau lors de la qualification pour Pontarlier qui a eu lieu en octobre 2019. Ceci a engendré une réunion du conseil de discipline et par la suite le passage en chambre de discipline au niveau national. L'arbitre de cette compétition et membre de notre club qui avait signalé le fait n'a pas été d'accord avec la sanction décidée par la chambre de discipline mais il faut savoir que ce n'est pas lui qui décide de la sanction (sauf de le faire sur-le-champ) mais la commission de discipline et elle seule.

3°) Rapport financier.

Le trésorier de l'exercice 2019-2020, Monsieur Guy Texier, prend la parole pour tout d'abord rendre hommage à Pierrette Merle qu'il considérait comme une amie.

Il précise que tout au long de l'année il a travaillé en étroite collaboration avec Claude Bergagna et a aussi bénéficié de l'aide précieuse de Blandine Lավialle dès qu'un souci informatique se présentait et il les en remercie vivement.

Il commente les différents postes à l'actif et au passif du bilan. Le résultat de l'exercice 2019-2020 fait apparaître un bénéfice de 621.64€ compte-tenu du fait que nous avons prévu une provision de 480€ pour les déplacements à venir pour les championnats. En effet habituellement les qualificatifs et les championnats se déroulaient sur le même exercice comptable (sauf libre par 4 et duplicate senior) et cette fois il y avait le libre Pontarlier, le libre senior ainsi que l'individuel promotion et open soit 4 qualifications qui étaient en décalage avec la fin de l'exercice, d'où une provision constituée en vue de ces défraiements à venir.

Le président lit le rapport du vérificateur des comptes Christophe Ortiger (absent excusé) qui atteste que les comptes sont tenus selon les règles du plan comptable général et propose de donner quitus au trésorier, décision votée à l'unanimité.

Le résultat de l'exercice 2020-2021 est commenté par Liliane Jarvis qui a participé à l'élaboration du bilan de cette année avec la collaboration de Claude Bergagna, trésorière adjointe.

Le résultat de l'exercice 2020-2021 fait apparaître un bénéfice de 7.52€.

Le club ayant été quasiment en inactivité, nous avons seulement enregistré quelques frais et surtout les licences et les adhésions dont le nombre est descendu de 58 à 34.

Du fait de la Covid beaucoup ne sont pas venus jouer et n'ont donc pas renouvelé leur licence et adhésion. Un challenge pour le mercredi et le samedi avait seulement démarré en octobre et comme l'activité s'est rapidement arrêtée, nous n'avons pas établi de classement. Par conséquent la somme qui a été récupérée lors des joueries pour le challenge a été portée en provision au passif du bilan pour le montant de 48€, celui-ci sera redistribué avec le challenge de l'année à venir.



Dans ce bilan nous aurions pu prévoir également une provision pour le remboursement des licences et adhésions qui a été décidé lors d'une réunion de bureau du 1^{er} juin. En effet le conseil d'administration a voté à la majorité la décision de déduire le montant de la licence et de l'adhésion payé en 2020-2021 du montant de la nouvelle adhésion et licence pour l'année 2021-2022.

Cela va représenter une charge de 1 647€ qui sera comptabilisée sur l'exercice suivant en espérant qu'elle sera compensée par les recettes de fonctionnement.

Le président lit le rapport du vérificateur des comptes Christophe Ortiger (absent excusé) qui atteste de la régularité et de la sincérité du compte d'exploitation et du bilan et propose donc de donner quitus à la trésorière, le vote est approuvé à l'unanimité.

4*) Questions diverses :

Le président interroge les personnes sur le fait de savoir comment on pourrait faire pour attirer de nouveaux joueurs. Malheureusement nous n'avons pas de solution miracle pour l'instant sachant que nous avons déjà essayé par le passé de créer un pôle débutant et ceci a été totalement décevant. Patrick Zejgman propose d'accompagner les personnes désireuses de progresser ou susceptibles de composer une triplète ou une quadrette afin de leur expliquer différentes stratégies de jeu et nous l'en remercions vivement. Nous verrons comment nous pouvons organiser cette aide dont le support peut se faire via le site « Web tarot ».

Une discussion est abordée au sujet de l'indemnité de frais de déplacement attribuée à l'occasion de tournois dans le comité (avec un minimum de 50 kms aller) sous réserve d'être au moins 3 dans le véhicule. Certains trouvent cette mesure injuste vis-à-vis de quelqu'un qui est tout seul par exemple et de ce fait suggèrent l'annulation de cette indemnité. Une consultation des personnes présentes est effectuée et il en ressort que tout le monde favorable à cette suppression.

Cette décision fera l'objet d'un vote lors d'une prochaine réunion de bureau.

Ensuite une question est posée concernant les vœux des joueurs qui sont susceptibles d'aller faire des compétitions regroupées avec la Champagne-Ardenne.

Philippe Prudhomme propose de remplir une feuille en cochant si on préfère jouer le matin et l'après-midi ou l'après-midi et le soir afin de faire un sondage.

4*) Election du nouveau conseil d'administration :

Il est procédé à l'élection des membres du nouveau conseil d'administration.

Le président rappelle que les statuts du club prévoient 9 membres maximum et 3 minimum.

Exercice 2019-2020.

✓ **Membres en fin de mandat :** M. Daniel ARNOULD
Mme Liliane JARVIS
M. Philippe SHIGO

✓ **Membre démissionnaire :** M. Guy TEXIER

✓ **Candidats :** M. Daniel ARNOULD
M. Luc DOHET
Mme Liliane JARVIS
M. Philippe SHIGO



- Exercice 2020-2021.
- ✓ Membres en fin de mandat : M. Patrick JUGI
M. Philippe LAIGLEHOUX
Mme Mary-Josée TISSERAND
- ✓ Candidats : M. Antonio FONSECA
M. Patrick JUGI
M. Philippe LAIGLEHOUX

5°) Résultat du vote :

En présence des scrutateurs Mme Devaux et M. Gratecap, le vote est exprimé comme suit :

- Exercice 2019-2020.
 - 42 votants
 - 42 suffrages exprimés
- ✓ Nombre de voix :

M. Daniel ARNOULD		42 voix / réélu pour 2 ans
M. Luc DOHET		42 voix / élu pour 1an
Mme Liliane JARVIS		42 voix / réélue pour 2 ans
M. Philippe SHIGO		42 voix / réélu pour 2 ans
- Exercice 2020-2021.
 - 30 votants
 - 30 suffrages exprimés
- ✓ Nombre de voix :

M. Antonio FONSECA		25 voix / élu pour 3 ans
M. Patrick JUGI		23 voix / réélu pour 3 ans
M. Philippe LAIGLEHOUX		30 voix / réélu pour 3 ans

La séance est levée vers 17 heures suivi par le pot de l'amitié et le nouveau bureau va se réunir afin de déterminer les rôles de chacun au sein du nouveau conseil d'administration.

La secrétaire de séance
Liliane JARVIS

Le Président
Daniel ARNOULD